

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16h00, le 17 juin 2015.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**       **Judes Landry, maire**  
Régis Soucy, conseiller du district # 2  
Simon Landry, conseiller du district # 3  
Richard Émond, conseiller du district # 4  
Sébastien Landry, conseiller du district # 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district # 6

**ÉTAIT ABSENT :**           Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district # 1

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**       Keven Gauthier, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 16h00.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture
2. RÉS. Adoption de l'ordre du jour.
3. RÉS. Autoriser paiement de facture – achat de lames pour niveleuse / Équipements SMS – 1 675.80\$ + tx – Budget rég.
4. RÉS. Autoriser paiement de facture – réparation de la pépinière / Richard Pelletier Ste-Anne-des-Monts – 7 320.\$ - Surplus acc.
5. RÉS. Autoriser paiement inscription et déplacements – Symposium de formation en sécurité incendie à Rivière-du-Loup / Budget rég.
6. RÉS. Autoriser achat et installation d'un système de traitement de l'eau / Puribec – 8 931.65\$ + tx – Subvention & surplus acc.
7. RÉS. Autoriser achat d'accessoires et matériel pour borne d'incendie / Emco Corporation – 4 121.29\$ + tx – Budget rég.
8. RÉS. Autoriser paiement de facture – réparation du camion cube / Marquis Automobiles Inc. – 2 814.07\$ + tx – Budget rég.
9. RÉS. Appui à la FQM / Négociation du prochain Pacte fiscal.
10. RÉS. Appui au Projet de demande d'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamation reliées aux dommages causés par l'eau / Union des municipalités du Québec.
11. RÉS. Appui à l'URLS concernant une demande de financement auprès du Gouvernement du Québec.
12. RÉS. Appui à la demande d'autorisation de la CPTAQ / Béton Provincial Ltée.
13. RÉS. Accepter dérogation mineure – Mme Maryse Sylvestre et M. Jean-Yves Côté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

RÉS.20.06.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

RÉS.21.06.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACHAT DE LAMES POUR NIVELEUSE / ÉQUIPEMENT SMS – 1 675.80\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#PQ5513967 du 02-06-2015) du fournisseur « **Équipement SMS** », relative à l'achat de lames pour la niveleuse, au montant de **1 675.80\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.22.06.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – RÉPARATION DE LA PÉPINE / RICHARD PELLETIER STE-ANNE-DES-MONTS – 7 320.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture de **M. Richard Pelletier** de Sainte-Anne-des-Monts, pour les travaux effectués à la pépinière au cours de la période s'échelonnant du 13 au 29 mai 2015, au montant de **7 320.\$**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

**ADOPTÉ**

RÉS.23.06.15

AUTORISER PAIEMENT INSCRIPTION ET DÉPLACEMENTS – SYMPOSIUM DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE À RIVIÈRE-DU-LOUP / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de l'**inscription et des frais de déplacements** de M. Éric Savard concernant sa participation au Symposium de formation en sécurité incendie qui s'est tenu les 6 et 7 juin 2015 à Rivière-du-Loup; les coûts étant appropriés au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.24.06.15

AUTORISER ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU / PURIBEC INC. – 8 931.65\$ + TX – SUBVENTION & SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'**achat et l'installation d'un système de traitement de l'eau** de la firme Puribec Inc. servant à l'utilisation de la cantine de la halte routière du secteur de Capucins, pour un montant de l'ordre de **8 931.65\$ + taxes**; le coût étant approprié à même la **subvention à recevoir** et le **surplus accumulé**.

Il est, de plus, résolu que **cette autorisation est valable conditionnellement à ce que la municipalité ne soit pas dans l'obligation de remplir les exigences de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.**

**ADOPTÉ**

**RÉS.25.06.15**

**AUTORISER ACHAT D'ACCESSOIRES ET MATÉRIEL POUR BORNE D'INCENDIE / EMCO CORPORATION – 4 121.29\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat d'accessoires et de matériel de borne d'incendie** de la Cie Emco Corporation, pour un montant de **4 121.29\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.26.06.15**

**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – RÉPARATION DU CAMION CUBE / MARQUIS AUTOMOBILES INC. – 2 814.07\$ +TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (WN87290 du 05-06-2015) de Marquis Automobiles Inc., au montant de **2 814.07\$ + taxes**, pour la réparation du camion cube; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.27.06.15**

**APPUI À LA FQM / NÉGOCIATION DU PROCHAIN PACTE FISCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

**-APPUIE** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**-DEMANDE** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**ADOPTÉ**

**RÉS.28.06.15**

**APPUI AU PROJET DE DEMANDE D'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

**CONSIDÉRANT QUE** les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services, et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

-Que la Ville de Cap-Chat **APPUIE**, par les présentes, le Projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, tel que proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

**ADOPTÉ**

**RÉS.29.06.15**

**APPUI À L'URLS CONCERNANT UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le Programme de soutien aux Unités régionales loisir et sport a été créé en 1997 avec le mandat de développer le loisir et le sport dans chaque région du Québec;

**ATTENDU QUE** le financement est basé sur quatre critères : l'indice de richesse 25%, le nombre de municipalités 10%, la population 40%, et l'étendue du territoire 25%;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales de l'époque a commis l'erreur d'oublier pour l'étendue du territoire, la distance entre les Îles et le continent, ce qui prive notre URLS de 40 mille dollars annuellement;

**ATTENDU QUE** depuis 2003, le programme de soutien aux URLS n'a ni été augmenté, ni indexé, d'où un manque à gagner de plus de 20% en raison de la hausse du coût de la vie;

**ATTENDU QU'**en 2012, le gouvernement Marois a amorcé une tournée provinciale devant donner naissance à une politique nationale sur le loisir, le sport et l'activité physique;

**ATTENDU QU'**en date du 8 juin 2015, l'adoption de la politique est toujours attendue;

**ATTENDU QUE** les URLS sont soumises à un moratoire annuel sur leurs mandats et le financement depuis 3 ans;

**ATTENDU QU'**en 2014-2015, les URLS ont attendu l'approbation de leur financement par le Conseil du trésor jusqu'en octobre;

**ATTENDU QU'**en date du 8 juin 2015, les URLS sont toujours en attente de l'approbation des crédits du Programme de soutien aux URLS par le Conseil du trésor;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de l'URLS GIM devra, en août prochain, mettre à pied tout son personnel si le financement n'est pas confirmé ou s'il est amputé de façon importante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat demande au Gouvernement du Québec (ministère de l'Éducation) de confirmer au plus tôt le financement de l'URLS GIM, et de déposer la politique du loisir et du sport d'ici l'automne afin de permettre à l'URLS GIM de continuer à jouer son rôle de soutien au loisir et au sport, rôle que nous estimons indispensable à la santé physique et mentale de notre population et de régler l'iniquité qui prive notre région de 40 000 \$ annuellement.

**ADOPTÉ**

#### RÉS.30.06.15

#### APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA CPTAQ / BÉTON PROVINCIAL LTÉE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPUIE** la *demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Béton Provincial Ltée* (lot 19-A Ptie, du Rang Un, Canton Romieu, zone Ea.1), visant l'aménagement de bassins de sédimentation.

Il est, de plus, résolu qu'il n'existe pas d'autre endroit dans la municipalité permettant d'exercer de manière équivalente les activités prévues à proximité du banc de gravier actuel et d'en permettre la centralisation.

Ledit projet est conforme au Règlement de zonage 068-2006 quant aux fins visés par la demande.

**ADOPTÉ**

#### RÉS.31.06.15

#### ACCEPTER DÉROGATION MINEURE – MME MARYSE SYLVESTRE ET M. JEAN-YVES CÔTÉ

Suite au rapport daté du 14 mai 2015 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal L'Avantage gaspésien en date du 27 mai 2015;

Suite à la consultation publique tenue le 17 juin 2015 (aucune question de l'assistance);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 296, rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, lot P 43-3, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Ea.21), à savoir :

**-D'autoriser qu'un garage résidentiel projeté de 139,35 m<sup>2</sup> ait une superficie supérieure à la résidence, soit 45,43 m<sup>2</sup> de plus que celle-ci.**

**-D'autoriser que la superficie totale des bâtiments complémentaires implantés sur cette propriété, incluant le garage projeté décrit ci-haut, dépasse de 25,08 m<sup>2</sup> la superficie permise à la réglementation établie à 150 m<sup>2</sup>.**

Il est, de plus, résolu que cette **demande de dérogation mineure soit accordée CONDITIONNELLEMENT** au respect des conditions suivantes, soient : d'obtenir un permis pour rendre le portique de la maison habitable conforme à la réglementation municipale et d'obtenir un permis de démolition du garage existant et de sa remise annexée ainsi que de procéder à la démolition dans un délai de trois (3) mois suivant la construction du nouveau garage.

**ADOPTÉ**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 16h25 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

---

**JUDES LANDRY**  
**MAIRE**

---

**KEVEN GAUTHIER**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**